

N°	1	0	1
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil six Le vendredi 31 mars à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.	
- Contrat assurance collective	Etaient présents : M. COET, DUHAMEL, LOIN, LOTTIN, SENEAL, GARRAUD, LACHEREZ, PECQUERY. Absents excusés : AUBRY (pouvoir à M. COET), ARCILLON, BIGNON, JUMEL (pouvoir à M. GARRAUD), MAUGEZ, MAQUET.	
DATE DE LA CONVOCATION :		
2 février 2006	<u>- Assurance des agents (contrat assurance collective)</u>	
NOMBRE DE DELEGUES :	M. SENEAL signale que les personnels de l'Institution n'étant couverts par aucune assurance pendant leur temps de travail, il est indispensable d'y remédier notamment puisque les effectifs s'accroissent et que des problèmes éventuels peuvent survenir. Il signale que plusieurs devis sont en cours d'examen (devis du centre de gestion 76 et de l'assureur de l'Institution AXA).	
En exercice	14	
Présents	8	
Votants	10	
	Les dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 permettent de donner pouvoir au Centre de gestion de souscrire pour notre compte un contrat groupe d'assurance collective, couvrant les risques statutaires de nos agents. Cette assurance peut également être prise en dehors du Centre de gestion dans une compagnie privée. Cette assurance couvrira tout ou partie des risques suivants : Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, maladie de longue durée/longue maladie, maternité (invalidité, disponibilité d'office ?). Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave (maternité, invalidité et décès ?).	
	<i>Le conseil autorise le président, au nom de l'Institution, à chercher et souscrire une assurance qui couvrira le personnel.</i>	

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL